

ÉLECTIONS COMMUNALES: FAIBLE PARTICIPATION DES ÉLECTEURS ÉTRANGERS

Lors du premier tour des élections communales vaudoises du 28 février 2016, les résidents étrangers avec droit de vote communal ont, avec 25,6 %, nettement moins participé au scrutin que les résidents suisses (62,0 %). En revanche, alors que les Suissesses ont un peu moins voté que les Suisses (respectivement 60,9 % et 63,3 %), la participation des étrangères a été identique à celle des étrangers (25,7 % et 25,6 %).

L'année politique 2016 a été marquée dans le canton de Vaud par le renouvellement complet des autorités communales, des élections qui ont lieu tous les cinq ans. Il s'agissait d'élire le pouvoir législatif (conseil communal) et le pouvoir exécutif (municipalité).

A la faveur de l'acceptation de la nouvelle Constitution vaudoise de 2003, les personnes d'origine étrangère peuvent voter, élire et être élues sur le plan communal à la condition d'avoir 18 ans révolus, d'être au bénéfice d'un permis de séjour en Suisse depuis au moins dix ans et de résider depuis trois ans dans le canton.

Les élections communales générales ayant lieu simultanément dans l'ensemble des communes vaudoises, c'est l'occasion d'observer la participation au scrutin des électeurs étrangers.

UN QUART DES ÉTRANGERS ONT VOTÉ...

25,6% des étrangers avec droit de vote ont participé au scrutin du 28 février 2016 qui comprenait l'élection des conseils communaux et le 1^{er} tour de l'élection des municipalités [T1]. C'est légèrement plus que pour les élections communales du 13 mars 2011, lors desquelles 23,0% des électeurs étrangers avaient usé de leurs droits politiques. La participation la plus forte avait été observée le 12 mars 2006, premières élections communales pour lesquelles les étrangers ont eu le droit de vote (26,9%). A noter que ces élections communales de 2006 avaient également bénéficié d'une autre innovation: le vote par correspondance, qui avait sans doute contribué à doper le taux global de participation.

... CONTRE SIX SUISSES SUR DIX

A titre de comparaison, 62% des Vaudois de nationalité suisse ont voté en 2016, un taux particulièrement élevé qui s'explique par la tenue simultanée de votations fédérales avec pas moins de trois initiatives populaires soumises au scrutin populaire: l'initiative intitulée « Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage », l'initiative de mise en œuvre « Pour le renvoi effectif des étrangers criminels » et celle intitulée « Pas de spéculation sur les denrées alimentaires ». Par ailleurs, un quatrième objet était consacré à la modification d'une loi fédérale afin de permettre la réfection du tunnel routier du Gothard.

UNE PARTICIPATION BOOSTÉE PAR LES VOTATIONS FÉDÉRALES

Ainsi, tant en Suisse que dans le canton de Vaud, la participation au scrutin a largement dépassé la norme lors des votations fédérales de février 2016. En effet, à titre d'exemple, la participation en mars 2015 s'était établie à 45% dans le canton de Vaud et à 42% en Suisse, contre respectivement 61% et 63% à fin février 2016.

Cependant, même en neutralisant l'effet des votations fédérales dans le taux de participation des électeurs suisses, la participation des Suisses excède encore celle des étrangers de 20 points de pourcentage, qui correspond également à l'écart qui sépare le taux de participation des Suisses (43%) de celui des étrangers (23%) lors des précédentes élections communales en 2011. En 2006, l'écart avait été moindre avec 17 points de pourcentage (44% et 27%).

PAS D'EFFET DE GENRE PARMIS LES ÉTRANGERS

Outre une participation au scrutin plus faible que celle des Suisses, on constate une autre dissemblance dans le vote des résidents étrangers: les étrangères participent autant au scrutin que les étrangers (respectivement 25,7% et 25,6% en 2016), alors que les Suissesses participent moins que les Suisses (60,9% et 63,3%). En effet, les Suissesses votent moins que les Suisses dès l'âge de 45 ans [F1], l'écart s'accroissant vers 65 ans. Parmi les

étrangères, le taux est identique et ce n'est qu'à partir de 75 ans qu'elles votent moins que les étrangers.

TROIS DISTRICTS SE DÉMARQUENT

Parmi les dix districts vaudois, trois se démarquent: l'écart tant absolu que relatif entre le taux de participation des étrangers et des Suisses est le plus faible dans les districts d'Aigle, de Nyon et de Riviera-Pays-d'Enhaut. Ainsi, dans ce dernier district, la différence de participation corrigée (voir supra) est de 17 points de pourcentage, contre 25 points dans le district de Morges.

DROIT DE VOTE ET D'ÉLIGIBILITÉ DES ÉTRANGERS: SEULEMENT QUATRE CANTONS

En Suisse, seuls les cantons de Neuchâtel, Jura, Vaud et Fribourg accordent le droit de vote et d'éligibilité au niveau communal à leurs résidents étrangers. En outre, le canton de Genève accorde aux étrangers le droit de vote mais pas celui d'éligibilité. A titre d'exemple, lors des élections municipales d'avril 2015 dans le canton de Genève, la participation des étrangers s'est établie à 27,7%, contre 41,5% pour les Suisses, soit un écart de 14 points de pourcentage. | AO

Source des données: StatVD/SCL.

[T1] TAUX DE PARTICIPATION, VAUD

Scrutin	En %		
	Suisses	Etrangers	Total
28 février 2016	62,0	25,6	55,4
13 mars 2011	43,0	23,0	39,3
12 mars 2006	43,7	26,9	40,6

[F1] TAUX DE PARTICIPATION, 28 FÉVRIER 2016, VAUD

